

Conformément aux termes du contrat de prestation de portage de repas souscrit
Entre les parties,

D'une part

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), situé Cours Alsace Lorraine 47190
Aiguillon
ci-après dénommé «Le service de restauration à domicile» représenté par Monsieur
Christian GIRARDI, Président.

Et d'autre part

Madame, Monsieur ci-après dénommé « le bénéficiaire »

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Domicilié(e) :

.....
.....

Adresse de facturation (si différente de l'adresse de livraison) :

Chez M. / Mme :

.....
.....

Ou son représentant légal :

Monsieur ou Madame :

Agissant au nom et pour le compte de :

En qualité de :

Il est convenu ce qui suit :

*Et en application de « l'article 11.2- La résiliation du contrat à l'initiative du
bénéficiaire » ci-après rappelée :*

11.2- Résiliation du contrat à l'initiative du bénéficiaire

- Le bénéficiaire peut résilier son contrat, à tout moment, sans pénalité financière moyennant un délai de préavis de 72 heures minimum avant la

livraison des repas.

- Le bénéficiaire peut résilier son contrat sans préavis, ni pénalité financière en cas de situations d'urgence (hospitalisation, entrée en EHPAD non programmée...).
- Le paiement des repas commandés non annulés dans un délai de 72 heures reste dû.
- Le bénéficiaire notifiera sa rupture au service de portage de repas.

Le présent contrat prend fin de plein droit, sans préavis ni indemnités financières en cas de départ définitif du bénéficiaire de son domicile (décès, entrée définitive en établissement,...).

Le bénéficiaire, conformément aux termes de l'article 11.2 du contrat de prestation signé le, décide de renoncer aux prestations sollicitées, le contrat est en conséquence, purement et simplement annulé à partir du

Fait à, le.....en deux exemplaires

Parapher chaque bas de page

Signature du bénéficiaire (Nom, Prénom)

Signature du Président du CCAS

Précédé de la mention « lu et approuvé »

(Nom, Prénom, Qualité)

Précédé de la mention « lu et approuvé »

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire de résiliation sont traitées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Aiguillon pour assurer la gestion administrative des portages de repas. La base légale du traitement est l'exécution d'une relation contractuelle (article 6.1.b du RGPD). Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les agents municipaux ou les élus de la commune ayant un intérêt légitime à traiter ces informations au regard de leurs missions professionnelles et dans la limite de leurs attributions, éventuellement les organismes légalement habilités à obtenir communication de ces informations (Trésorerie Publique par exemple). Seules les informations nécessaires et pertinentes au regard des objectifs poursuivis seront transmises. Les données sont conservées en base active au moins un an après la résiliation du contrat. Elles sont ensuite archivées en mairie conformément à la réglementation applicable en matière d'archives publiques.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ou demander leur portabilité. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpo@cdg47.fr, 05.53.48.00.70, CDGFPT du Lot-et-Garonne, 53 rue de Cortou, 47000 Agen. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.